

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA COUTURE BOUSSEY

Séance ordinaire du 27 mars 2015 à 20 Heures 30

Nombre

De Conseillers 19

De Présents 19

De votants 19

Date de la convocation : le 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune,

Étaient présents :

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Mesdames Patricia BAZIN et Laurence NICOLAS et Messieurs Francis DAVOUST, Daniel L'HOSTIS et Marceau WILMART, Maire-Adjoint ; Mesdames Isabelle BACON, Sandrine BOITEL, Nadine HANNE, Nicole MERTZ, Marie-Christine MICHEL, Jocelyne PASQUIER, Corinne WILHELMY et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Sébastien MERTZ, Jean-Pierre NICOLAS et Philippe RETOURNE conseillers municipaux.












Monsieur Marceau WILMART a été élu secrétaire.

Assiste à la réunion sans prendre part aux délibérations : M. Stéphane ANTONIO, Secrétaire Général de la mairie.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

-  Finance - Compte de gestion 2014
-  Finance - Compte administratif 2014
-  Finance - Affectation des résultats 2014
-  Finance - Subventions aux associations 2015
-  Finance - Taux de fiscalité 2015
-  Finance - Budget primitif 2015
-  CCPN - Groupement de commandes pour le balayage des voies.
-  Finance - Fixation du prix de cession des tables
-  Devis
-  Rapport des commissions
-  Questions diverses.

1) Finance – Compte de gestion 2014 (D.20/2015)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Finance – Compte administratif 2014 (D.21/2015)

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat cumulé 2013	564 845.97 €
Dépenses 2014	1 943 458.63 €
Recettes 2014	2 135 338.23 €
Résultat 2014	191 879.60 €
Excédent cumulé de clôture	756 725.57 €

Investissement

Résultat cumulé 2013	10 159.07 €
Dépenses 2014	515 842.54 €
Recettes 2014	358 963.93 €
Résultat 2014	- 156 878.61 €
Reste à réaliser dépenses	58 281.94 €
Reste à réaliser recettes	131 850.00 €
Excédent cumulé de clôture	- 73 151.48 €

Soit un résultat de clôture 2014 (hors RAR) de 35 000.99 €

Soit un résultat cumulé de clôture 2014 de 683 574.09 €

Hors de la présence de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire, et sous la présidence de Madame Nicole MERTZ, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le compte administratif 2014.

3) Finance – Affectation des résultats 2014 (D.22/2015)

Le Conseil Municipal suite au vote du compte administratif 2014 constate en :

Fonctionnement : un excédent cumulé de 756 725.57 €

Investissement : un déficit de 73 151.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- affecte l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 756 725.57 € de la manière suivante :

En investissement : 242 693.09 € au compte RI 021
24 259.96 € au compte 1068

4) Finance – Subventions aux associations 2015 (D.23/2015)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les associations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- attribue aux associations des subventions pour un montant total de 33 370 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2015 et détaillée à l'article 6574, tel que :

123 soleil	350 €	Coopérative Ecole Elémentaire	1 480 €
AFM	1 000 €	Cout' Pat	450 €
ALEC	1 000 €	Ecole de musique Léon Leblanc	5 000 €
Amicale de Boxe Française de l'Eure	1000 €	Forme et Santé	1 700 €
Amicale des donneurs de sang	400 €	Foyer rural de Garennes football	1 500 €
Amis du musée	1000 €	Judo Alliance Dojo LCB	1 900 €
Association des anciens combattants	400 €	Les enfants d'abord	400 €
Association DO MI SI LA COUTURE	1 200 €	L'Eure des perles	350 €
CCN Gymnastique	1050 €	Les restos du cœur	300 €
Cercle de l'amitié	800 €	Prévention routière	80 €
CFA Val de Reuil	30 €	Secours Catholique	300 €
Chorale Kanta	700 €	Société de chasse	1 000 €
Comité des fêtes	2 000 €	Spéléo club " Les Abîmes"	400 €
Coopérative Ecole Maternelle	1080 €	Union des vieux travailleurs	6500 €

Il est rappelé que le conseil municipal a délibéré le 23 janvier 2015 pour attribuer à la coopérative de l'école maternelle une subvention de 120 € pour la prise en charge de la sortie de Noël 2014.

5) Finance – Taux de fiscalité 2015 (D.24/2015)

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 3 voix contre :

- fixe les taux d'imposition pour l'année 2015, avec une variation différenciée, comme suit :

	TAUX 2014	TAUX 2015	BASES	PRODUIT
Taxe Habitation	12,46 %	12,58 %	2 137 000 €	268 835 €
Foncier Bâti	17,00 %	17,17 %	1 395 000 €	239 522 €
Foncier Non Bâti	42,49 %	42,90 %	45 300 €	19 434 €
Taux CFE (*)	15,14 %	15,14 %	235 400 €	35 640 €

* Cotisation Foncière des Entreprises

Il rappelle que les taux communaux restent parmi les plus bas du canton.

6) Finance – Budget primitif 2015 (D.25/2015)

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
Vu les délibérations du 27 mars 2015 adoptant le compte de gestion 2014 (D.20/2015), le compte administratif 2014 (D.21/2015), et affectant le résultat 2014 (D.22/2015),

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 1 abstention :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

1°) Section de fonctionnement :

Dépenses = 2 255 922.09 €

Recettes = 2 255 922.09 €

2°) Section d'investissement :

Dépenses = 2 832 043.05 €

Recettes = 2 832 043.05 €

7) CCPN – Groupement de commandes pour le balayage des voies (D.26/2015)

Afin de réaliser la prestation de balayage mécanique des caniveaux des voies dites « d'intérêt communautaire » et des routes départementales intérieures communes (qui restent de compétence communale), il a été proposé de créer un groupement de commandes. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'étudier la possibilité, pour la commune, de participer à un groupement de commandes organisé par la communauté de communes de la porte normande prévu par l'article 8 du code des marchés publics pour réaliser cette prestation.

Il donne lecture du projet de convention constitutive de groupement de commandes et propose au conseil de valider ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide la convention de groupement de commandes pour une prestation de balayage mécanique des caniveaux et des routes départementales intérieures communes (qui restent de compétence communale),
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

8) Finance – Fixation du prix de cession des tables (D.27/2015)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre les anciennes tables de la salle polyvalente à des collectivités locales et lui demande de fixer un prix de vente unitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le prix de vente unitaire à 10 € par table.

9) Devis

Rien à présenter

10) Rapport des commissions

Monsieur Michel LAMI, Conseiller Municipal, rend compte du conseil d'école maternelle du 20 mars 2015.

11) Questions diverses

a) Informations

Rien à présenter

a) Tour de table

* Madame Patricia BAZIN, maire-adjoint,

- rend compte du travail mené sur l'inventaire du patrimoine par le conseil départemental en collaboration avec le musée des instruments à vent.

- rend compte du travail sur la mise en réseau des bibliothèques du secteur.

- informe l'assemblée de l'organisation par l'association des anciens travailleurs d'un thé dansant à la salle polyvalente le lundi 6 avril (lundi de pâques).

* Madame Isabelle BACON, conseillère municipale, demande ce qu'il en est du nettoyage des salles du complexe sportif car il semble que cela ne soit pas fait. Monsieur le Maire lui indique que suite à l'absence d'agent la priorité a été donnée aux communs mais qu'il est prévu de faire aussi les salles dès la semaine qui vient.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
La séance est levée le vendredi 27 mars 2015 à 22 Heures 00 minutes

Maire :

M. Sylvain BOREGGIO,

Maire-Adjoints :

Mme Patricia BAZIN

Mme Laurence NICOLAS

M. Francis DAVOUST

M. Daniel L'HOSTIS

M. Marceau WILMART

Conseillers municipaux :

Mme Isabelle BACON

Mme Sandrine BOITEL

Mme Nadine HANNE

Mme Nicole MERTZ

Mme Marie-Christine MICHEL

Mme Jocelyne PASQUIER

Mme Corinne WILHELMY

M. Altino DE OLIVEIRA DIAS

M. Michel LAMI

M. Jean-Marie LUCIANI

M. Sébastien MERTZ

M. Jean-Pierre NICOLAS

M. Philippe RETOURNE